

DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD
ARRONDISSEMENT D'AJACCIO
COMMUNE D'UCCIANI
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 2023-01-05

Membres : Afférents au conseil : 14
Présents : 7
Date de la convocation : 05/01/2023

En exercice : 14
Qui ont pris part à la délibération : 12
Date d'affichage : 05/01/2023

L'an deux mille vingt-trois le treize janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de la commune d'Ucciani, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie sous la présidence de Monsieur GIOCANTI Jean-Luc, Maire.

Objet de la délibération : Renouvellement d'un bail à ferme à une exploitante agricole.

Présents : : Loigerot Maria, Poggioli Mathieu, Pisticcini François-Thierry, Poggioli Dominique, Silvani Mélissa, Poggioli-Mariani Sébastien.

Absents : Poggioli Jules (procuration à Loigerot Maria), Ansidei Toussaint-Mathieu (procuration à Poggioli Mathieu), Giocanti Caroline (procuration à Giocanti Jean-Luc), Chiarelli Alexandra, Pantaloni Pierre-François, Versini Audrey (procuration à Pisticcini François-Thierry).

Le Maire, Jean-Luc GIOCANTI indique que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Secrétaire de séance : Madame SILVANI Mélissa a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, fonction qu'elle a acceptée.

Vu l'arrêté n°2 A.2022-12-05-00001 du 05 décembre 2022 fixant les modalités de mise en œuvre des conventions pluriannuelles d'exploitation agricole.

Après avoir ouvert la séance :

Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande en date du 1^{er} juillet 2022 de Madame FORTUNE Serena, exploitante agricole, et ce concernant le renouvellement du bail à ferme pour une durée de neuf ans qui arrivait à échéance sur les parcelles communales suivantes :

Section E parcelle n° 254, Section F parcelles, 84,85, 88, 90, 113, 114, 116, 117,166,169, 167, 168, 169, pour une superficie de 34ha 96a 33ca.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Président et après en avoir délibéré :

Décide de renouveler le bail à Ferme à Madame FORTUNE Serena, Exploitante Agricole, sur les parcelles suivantes :

Section E parcelle n° 254, Section F parcelles, 84, 85, 88, 90, 113, 114, 116, 117, 166, 167, 168, 169, pour une superficie de 34ha 96a 33ca.

Charge le maire d'engager les démarches nécessaires auprès de la Chambre d'Agriculture afin de déterminer le nombre d'hectares qui sera mis en location.

Autorise le Maire à signer le bail pour une durée de neuf ans.

Le prix de cette location est fixé à trois cent euros annuel (300.00 €)

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212003305-20230113-20230105-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/01/2023

Affichage : 16/09/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Fait à Ucciani, le 13 janvier 2023

Le Maire,

Jean-Luc GIOCANTI

